

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2016

CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal de la Commune de RUELLE SUR TOUVRE sont convoqués salle de la Mairie pour le 05 septembre 2016.

ORDRE DU JOUR

1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 juillet 2016,

2 - Présentation par le Conseil Citoyen du rapport pour une amélioration de la restauration scolaire,

Commission Ressources et Intercommunalité

3 - Actualisation du tableau des indemnités du maire et des adjoints,

4 - Admission en non-valeur de produits irrécouvrables - Budget principal,

5 - Avenant n° 3 à la convention entre le Centre Communal d'Action Sociale de l'Isle d'Espagnac et la Commune de Ruelle sur Touvre concernant les modalités de participation au chantier d'insertion intercommunal « Environnement » 2014-2015,

6 - Redevance due par GRDF au titre de l'année 2016 sur la commune,

7 - Création d'un poste d'adjoint.e administratif.ve de 1^{ère} classe à temps complet,

8 - Création d'un poste de technicien.ne à temps complet,

9 - Modification du tableau des effectifs - Création d'un emploi d'agent.e de maîtrise à temps complet,

10 - Modification du tableau des effectifs - Création deux emplois d'agent.e de maîtrise à temps complet.

Commission Economie Locale - Projets Structurants et Urbanisme Commission Environnement, Travaux, Patrimoine, Mobilité et Sécurité

11 - Protocole d'accord amiable avec la Société EIFFAGE dans le cadre de l'affaissement de la chaussée de la rue Paul Langevin,

12 - Ecole Maternelle du Centre - Réhabilitation du bâtiment affecté à la garderie en un bâtiment composé d'un restaurant satellite avec locaux connexes et d'une garderie : approbation du programme de travaux et de l'enveloppe financière de l'opération,

13 - Sollicitation du Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FDAC) pour les travaux d'entretien de voirie rue Jean-Maurice Poitevin,

14 - Questions diverses.

L'an deux mil seize, le cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : M. Michel TRICOCHÉ, Maire, Mme Karen DUBOIS, Maire-Adjointe, M. Yannick PERONNET, Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS, Maire-Adjointe, M. Jean-Luc VALANTIN, Maire-Adjoint, M. Patrick DELAGE, Maire-Adjoint, Mme Marie HERAUD, M. Christophe CHOPINET, Mme Bernadette VIEUILLE, M. Lionel VERRIERE, Mme Fatna ZIAD, Mme Lucienne GAILLARD, M. Alain CHAUME, Mme Annie MARC, M. Patrick BOUTON (Présent à partir de la question numéro 2), Mme Aline GRANET, Mme S. RIFFÉ, M. Joseph DUROUEIX, M. Alain BOUSSARIE, Mme Chantal THOMAS, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Nadia VERGEAU, Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT, Maire Adjoint ; Mme Paule D'AUREIL, Maire-Adjointe, M. Alain VELUET, M. Pascal LHOMME, M. André ALBERT, M. Jean-Pierre FOURNIER, Mme Maud BERNARD, Mme Alexia RIFFÉ, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Mme Lucienne GAILLARD été nommée secrétaire de séance.

Ruelle sur Touvre, le 30 août 2016.

Le Maire,

Michel TRICOCHÉ

.....

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des décès de Monsieur Michel LABORDERIE, Maire-Adjoint honoraire de la Ville de RUELLE SUR TOUVRE, le 9 juillet 2016, et de Monsieur Jacques PERSYN, Maire de la Ville de MORNAC et Conseiller Départemental, le 13 juillet 2016.

Monsieur LABORDERIE était né en 1933 à Angoulême (Charente). Il était domicilié à Ruelle sur Touvre. Il a été élu conseiller municipal en mars 1977, puis maire-adjoint de 1983 à 1994 et conseiller municipal jusqu'en mars 2014.

Monsieur PERSYN était né en 1947 à Paris. Il s'est très vite engagé au sein du Parti Communiste. Il a été élu maire de Mornac en mars 1977 jusqu'à son décès le 13 juillet dernier. C'était son 7^{ème} mandat. Il était aussi Conseiller Général du Canton de Ruelle sur Touvre à la place de Robert GRANET depuis 2001.

« Keja » était un « homme de la gauche vraie » et sa devise était « l'humain d'abord ».

Madame Fatna ZIAD, Conseillère Municipale et Conseillère Départementale en binôme avec Jacques PERSYN lit le texte ci-après :

"Lorsque nos chemins se sont croisés lors des élections départementales, j'ai découvert un grand homme bon et généreux, entièrement dévoué à servir et à défendre les intérêts de tous les Charentais avec passion et détermination. Merci Jacques pour les moments passés à tes côtés."

Une minute de silence a été respectée en mémoire de ces deux personnes.

.....

LISTE DES POUVOIRS ECRITS DONNES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2121-20 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la liste des Conseillers Municipaux qui, excusés, ont donné pouvoir à l'un de leurs collègues pour le vote de toutes questions abordées en séance.

*Madame VERGEAU, Maire-Adjointe, a donné pouvoir à Monsieur DELAGE, Maire-Adjoint.
Monsieur DUPONT, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à Monsieur VALANTIN, Maire-Adjoint.
Madame D'AUREIL, Maire-Adjointe, a donné pouvoir à Madame HERAUD, Conseillère Municipale.
Monsieur VELUET, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Madame DUBOIS, Maire-Adjointe.
Monsieur LHOMME, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Monsieur TRICOCHÉ, Maire.
Monsieur ALBERT, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Monsieur PERONNET, Maire-Adjoint.
Monsieur FOURNIER, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Monsieur VERRIERE, Conseiller Municipal.
Madame BERNARD, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Monsieur CHOPINET, Conseiller Municipal.
Madame A RIFFE, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Madame DESCHAMPS, Maire-Adjoint.*

.....

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04 JUILLET 2016.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes du procès-verbal de la séance du 04 juillet 2016.

Monsieur VALANTIN adresse ses remerciements pour l'évolution de la rédaction des procès-verbaux.

.....

Monsieur le Maire demande à l'assemblée le rajout d'une question à l'ordre du jour :

- *Acquisition à titre gratuit de deux parcelles situées Rue de la Vergnade à Ruelle sur Touvre.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

.....

PRESENTATION PAR LE CONSEIL CITOYEN DU RAPPORT POUR UNE AMELIORATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE - ANNEXE N° 1.

Madame DUBOIS rappelle à l'assemblée que c'était un choix de l'équipe de créer ce conseil citoyen, conseil qui se réunit régulièrement. Plusieurs groupes de travail ont été créés dont un sur la restauration scolaire.

Les trois représentants du conseil citoyen, Madame Karelle CHANGEUR, Monsieur Christian BERNARD et Madame Chantal THOMAS, vont faire des propositions d'évolution et d'amélioration.

Le document explicatif est joint au présent procès-verbal en annexe n° 1.

Madame VERBOIS-ANQUETIL, élue au syndicat intercommunal des restaurants scolaires de Ruelle sur Touvre et de l'Isle d'Espagnac, partage ces objectifs mais précise qu'il faut y aller

progressivement. Elle ajoute que depuis la rentrée, du pain bio est servi dans les cantines. Il y a par ailleurs souvent des difficultés pour s'approvisionner localement.

Monsieur PERONNET précise que s'il n'y a pas de mouvement collectif dans la lutte contre le gaspillage, ça ne peut pas marcher. Il cite en exemple le Grand Angoulême : tous les ans les enseignants reçoivent un courrier très pédagogique et bénéficient de l'intervention d'un animateur du service déchets.

A Ruelle, la difficulté réside par ailleurs dans l'organisation géographique : une cuisine centrale et 10 satellites.

Enfin, il évoque un autre exemple, celui de Fléac où l'implication des enseignants et des équipes techniques a permis de réduire le volume des déchets et la facture assortie par deux en six mois. A Ruelle, il n'y a pas de chaîne vertueuse. Il souligne cela dit, un effort qui a permis ces dernières années de réduire la quantité de déchets produite.

Madame DUBOIS répond qu'il y a une chaîne vertueuse à créer en commençant par exemple avec du compostage qui peut servir à du maraichage et donc réduire les coûts d'achat de produits locaux. C'est un travail collectif à faire. Une fois qu'il sera lancé, les coûts baisseront.

Madame THOMAS complète : « c'est effectivement un ensemble ».

Le conseil citoyen poursuit sa présentation.

Intervention de Madame MARC : Il faudrait distinguer les denrées sèches et fraîches et comparer des coûts comparables.

Monsieur DELAGE mentionne l'exemple du site du Chambon, avec un travail sur les ratios, des menus retravaillés en fonction des productions locales. Il propose de retenir quelques éléments d'exemples : le pain bio ne constitue qu'une toute petite partie de l'alimentation des enfants ; à ce titre il n'est pas représentatif dans les menus bio. La restauration du Chambon ne propose plus de pain bio.

Monsieur DUROUEIX entend préciser que le SIVU était un exemple il y a 40 ans. C'est un témoignage d'histoire. Il y a eu une dérive parce que tout a été confié à un seul fournisseur. « C'est sur son point qu'il faut travailler ». le syndicat, à sa création, ne fonctionnait pas comme aujourd'hui.

Madame MARC répond : entre aujourd'hui et hier les normes de sécurité et d'hygiène ont changé la donne. Les marchés publics sont aussi très contraignants. Toutes les familles n'ont pas forcément les moyens de mettre plus pour une meilleure alimentation. Il faudrait aussi impliquer les familles.

Monsieur le Maire s'interroge sur la raison pour laquelle la restauration est plus chère à Ruelle qu'ailleurs. Il suggère des coûts de portage avec deux véhicules et deux agents.

Monsieur DELAGE précise que La Couronne a engagé sa réflexion en 2008 pour arriver seulement aujourd'hui à un résultat.

Madame THOMAS mentionne l'exemple de Saint-Yrieix : en fonction du menu le midi, les restaurants des établissements suggèrent des menus pour le soir.

Monsieur DELAGE répond que pour certains enfants c'est le seul repas de la journée.

Madame DUBOIS, aujourd'hui, la restauration n'est plus un choix prioritaire de consommation.

En conclusion, le Conseil Citoyen a conscience de tous les efforts à faire. Mais il y a la possibilité d'un message fort en lien avec un projet politique d'envergure. La commune peut être actrice du changement en faveur d'une meilleure restauration, d'une prévention sanitaire, du développement de l'agriculture et du commerce local.

Monsieur VALANTIN termine, sur l'excellent site internet du syndicat et la possibilité de travailler avec le SCOT pour détecter les besoins sur le territoire afin que les agriculteurs puissent produire en fonction.

Madame DUBOIS : la démarche est à poursuivre avec des groupes de travail dédiés.

.....

Avant de passer à la question suivante, Monsieur le Maire donne la parole à Madame Chantal THOMAS, nouvelle élue.

Madame THOMAS informe l'assemblée qu'elle siègera dans les commissions suivantes :

- Démocratie Locale, Culture et Communication
- Sports et Vie Associative.

Et sera déléguée au conseil d'école de l'école élémentaire Robert Doisneau à la place Madame Karen DUBOIS.

COMMISSIONS MUNICIPALES.

Suite à la démission de Madame Peggy DAIN, de son poste de conseillère municipale,

Madame Chantal THOMAS, suivante sur la liste, a été contactée et a accepté de siéger à l'assemblée depuis quelques mois. S'étant laissé un délai de réflexion pour intégrer les commissions municipales, elle a fait part aujourd'hui de son désir d'intégrer les commissions suivantes :

- Démocratie Locale, Culture et Communication,
- Sports et Vie Associative,

La nouvelle liste des commissions municipales se compose donc ainsi que suit :

PRESIDENT DES COMMISSIONS

MICHEL TRICOCHÉ

DEMOCRATIE LOCALE CULTURE ET COMMUNICATION	RESSOURCES ET INTERCOMMUNALITE	PETITE ENFANCE VIE SCOLAIRE ET JEUNESSE	ECONOMIE LOCALE PROJETS STRUCTURANTS ET URBANISME	SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE	SOCIAL SOLIDARITE ET SERVICES A LA PERSONNE (Santé Handicap logement)	ENVIRONNEMENT TRAVAUX PATRIMOINE MOBILITE ET SECURITE (*)
Karen DUBOIS Alain VELUET Patrick DELAGE Jean-Luc VALANTIN Yannick PERONNET Catherine DESCHAMPS Lionel VERRIERE Pascal LHOMME Patrick BOUTON Aline GRANET Sophie RIFFÉ Lucienne GAILLARD Chantal THOMAS	Yannick PERONNET Nadia VERGEAU Paule D'AUREIL Karen DUBOIS Jean-Luc VALANTIN Catherine DESCHAMPS Patrick DELAGE Alain DUPONT Fatna ZIAD Annie MARC Sophie RIFFE Lucienne GAILLARD Alain BOUSSARIE	Catherine DESCHAMPS Karen DUBOIS Nadia VERGEAU André ALBERT Alexia RIFFE Marie HERAUD Paule D'AUREIL Bernadette VIEUILLE Maud BERNARD Alain CHAUME Aline GRANET Annie MARC Sophie RIFFE	Jean-Luc VALANTIN Alain DUPONT André ALBERT Jean-Pierre FOURNIER Christophe CHOPINET Yannick PERONNET Joseph DUROUEIX Pascal LHOMME Lionel VERRIERE Alain CHAUME Aline GRANET Lucienne GAILLARD Alain BOUSSARIE	Patrick DELAGE Alain DUPONT Karen DUBOIS Lionel VERRIERE Jean-Pierre FOURNIER Marie HERAUD Alain VELUET Pascal LHOMME Patrick BOUTON Aline GRANET Sophie RIFFÉ Alain BOUSSARIE Chantal THOMAS	Paule D'AUREIL Nadia VERGEAU Alexia RIFFE Marie HERAUD Karen DUBOIS Fatna ZIAD Bernadette VIEUILLE Maud BERNARD Alain CHAUME Aline GRANET Sophie RIFFE Alain BOUSSARIE	Alain DUPONT Patrick DELAGE Nadia VERGEAU André ALBERT Fatna ZIAD Jean-Luc VALANTIN Jean-Pierre FOURNIER Christophe CHOPINET Pascal LHOMME Alain CHAUME Lucienne GAILLARD Aline GRANET Alain BOUSSARIE

(*) ENVIRONNEMENT (Cadre de Vie) - TRAVAUX (Suivi) - PATRIMOINE (Entretien et Valorisation)

DELEGATIONS MUNICIPALES AUX DIFFERENTS ORGANISMES.

Exposé :

« Suite à la démission de Madame Peggy DAIN, de son poste de conseillère municipale,

Madame Chantal THOMAS, suivante sur la liste, a été contactée et a accepté de siéger à l'assemblée depuis quelques mois. S'étant laissé un délai de réflexion pour choisir une délégation municipale, elle a fait part aujourd'hui de son désir de remplacer Madame Karen DUBOIS au sein du Conseil d'Administration de l'école élémentaire Robert Doisneau.

La nouvelle liste des délégations municipales est la suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- Paule D'AUREIL
- Marie HERAUD
- André ALBERT
- Aline GRANET

CAISSE DES ECOLES

- Catherine DESCHAMPS
- Bernadette VIEUILLE
- Karen DUBOIS
- Marie HERAUD
- Alain CHAUME
- Sophie RIFFÉ

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE

- Titulaires :
 - Michel TRICOCHÉ
 - Nadia VERGEAU
 - Lionel VERRIERE
 - Yannick PERONNET
- Suppléants :
 - André ALBERT
 - Paule D'AUREIL
 - Annie MARC
 - Aline GRANET

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES RESTAURANTS SCOLAIRES DE RUELLE SUR TOUVRE ET L'ISLE D'ESPAGNAC

- André ALBERT
- Jean-Luc VALANTIN
- Catherine DESCHAMPS
- Joseph DUROUEIX
- Bernadette VIEUILLE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE ET PISCICOLE DE LA TOUVRE

- Christophe CHOPINET
- Pascal LHOMME

SYNDICAT MIXTE POUR L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

- Titulaires Collège Electoral : Christophe CHOPINET et Karen DUBOIS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DES FORETS DE LA BRACONNE ET BOIS BLANC

- Yannick PÉRONNET
- Alain DUPONT

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA FOURRIERE

- Titulaire : Patrick DELAGE
- Suppléant : André ALBERT

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (SIVU) EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

- Délégué Titulaire : Alexia RIFFÉ
- Délégué Titulaire : Catherine DESCHAMPS
- Délégué Suppléant : Patrick DELAGE
- Délégué Suppléant : Yannick PÉRONNET

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DE LA CHARENTE (SDEG16)

- Titulaire : Alain DUPONT
- Suppléant : Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE « NORBERT CASTERET » DE RUELLE SUR TOUVRE

- Marie HÉRAUD
- Fatna ZIAD (Conseillère Départementale)
- Annie MARC (Déléguée Communautaire)

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE PROFESSIONNEL « JEAN CAILLAUD » DE RUELLE SUR TOUVRE

- Alain DUPONT
- Annie MARC (Déléguée Communautaire)

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE L'HOTEL DE RETRAITE

- Maud BERNARD

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

- Nadia VERGEAU

COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

- Titulaire élu : Nadia VERGEAU
- Titulaire agent : Séverine SARDAIN

DELEGUES DANS LES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES

- Ecole Maternelle CHANTEFLEURS : Alexia RIFFÉ
- Ecole Maternelle DU CENTRE : Bernadette VIEUILLE
- Ecole Maternelle du MAINE-GAGNAUD : André ALBERT
- Ecole Élémentaire ROBERT DOISNEAU : Chantal THOMAS
- Ecole Élémentaire JEAN MOULIN : Jean-Pierre FOURNIER

VIA PATRIMOINE

- Assemblée Générale : Titulaire : Lucienne GAILLARD
Suppléant : Karen DUBOIS

UNIVERSITE POPULAIRE DE RUELLE SUR TOUVRE

- Karen DUBOIS
- Alain VELUET

COMITE DES JUMELAGES

- Patrick DELAGE
- Karen DUBOIS
- Aline GRANET

- Michel TRICOCHÉ : membre d'honneur en tant que maire

PREVENTION ROUTIERE

- Christophe CHOPINET

CONSEILLER A LA DEFENSE

- Christophe CHOPINET

CONSEIL D'ETABLISSEMENT DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DU VAL DE TOUVRE

Titulaires : Monsieur Michel TRICOCHÉ
Madame Maud BERNARD
Monsieur Alain DUPONT
Monsieur Pascal LHOMME
Madame Annie MARC

Suppléants : Monsieur Yannick PÉRONNET
Monsieur Jean-Luc VALANTIN
Monsieur Alain BOUSSARIE

CAUE :

- Jean-Luc VALANTIN

SECURITE ROUTIERE (correspondant Préfecture) :

- Christophe CHOPINET

OMEGA :

- Paule D'AUREIL

REFERENT ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS :

- Patrick DELAGE

GROUPEMENT DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES (GDON) :

- Titulaire : Christophe CHOPINET
- Suppléant : Alain CHAUME

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT (SPLA) COMMUNAUTAIRE
« GRANDANGOULEMENT MOBILITE AMENAGEMENT (GAMA) :

- Conseil d'Administration : Jean-Luc VALANTIN
- Assemblée Générale : Alain BOUSSARIE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA CHARENTE

« ACCESSIBILITE » :

- élu référent : Alain DUPONT
- technicien référent : David GALINET

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDI ET DE SECOURS DE LA CHARENTE :

- Conseil d'Administration : Michel TRICOCHÉ - suppléant

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC GRANDANGOULEME FOURNITURE D'ELECTRICITE ET DE GAZ NATUREL :

- Titulaire : Alain DUPONT
- Suppléant : Christophe CHOPINET

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR GROUPEMENT DE COMMANDES INTERCOMMUNAL SURVEILLANCE QUALITE DE L'AIR DE CERTAINS ERP :

- Titulaire : Alain DUPONT
- Suppléant : Christophe CHOPINET

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS DU GRANDANGOULEME

- Titulaire : Jean-Luc VALANTIN
- Suppléant : Alain DUPONT

REFERENT TEMPETE

- Pascal LHOMME

MUTUALISATION - SERVICES GRANDANGOULEME

- Titulaire : Jean-Luc VALANTIN
- Suppléant : Yannick PERONNET

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

- Titulaire : Yannick PERONNET
- Suppléant : Michel TRICOCHÉ

CONFERENCE INTERCOMMUNALE CIL LOGEMENT GRANDANGOULEME

- Titulaire : Paule D'AUREIL

.....

ACTUALISATION DU TABLEAU DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS - ANNEXE N°1

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission de Madame Peggy DAIN, le conseil municipal a entériné l'entrée de Madame Chantal THOMAS au Conseil municipal, par une délibération en date du 06 juin 2016.

Une délibération en date du 09 novembre 2015 fixe en outre les indemnités du Maire, des adjoints et conseillers municipaux délégués.

Il est proposé de maintenir les taux des indemnités des élu-e-s comme suit avec application de la revalorisation et de modifier le tableau nominatif de répartition pour tenir compte de l'entrée dans le conseil municipal de Madame Chantal THOMAS :

	Taux maximum de l'indice 1015 (*)	Taux proposé de l'indice 1015 (*)	Majoration chef-lieu de canton	Montant global mensuel brut
Indemnité du Maire	55 %	45 %	15 % du montant de l'indemnité brute	1979,06 €
Indemnité des adjoints	22 %	14.5 %	15 % du montant de l'indemnité brute	637.69 €
Indemnités des conseillers municipaux délégués	Indemnité comprise dans l'enveloppe du Maire et des adjoints	4.6 %		175.91 €

(*) pour information, depuis le 1/7/2016 l'indice 1015 est fixé à 3 824,28 € brut mensuel, soit 45 891,35 € (décret n° 2016-670 du 25 mai 2016)

Le tableau de répartition des indemnités est joint en annexe, à la présente délibération.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de valider le tableau des indemnités tenant compte de la revalorisation du point d'indice,
 - de valider le tableau nominatif de répartition tel que figurant en annexe de la présente délibération, pour tenir compte de la prise de délégation de Madame Chantal THOMAS.
- La commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 30 août 2016, a donné un avis favorable. »

Délibéré :

Considérant que Madame THOMAS entend à présent assumer une délégation,

Considérant la revalorisation du point d'indice en date du 1^{er} juillet 2016 de + 0,6 %, portant le point d'indice à 4,6581 brut,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- valide le tableau des indemnités tenant compte de la revalorisation du point d'indice,
- valide le tableau nominatif de répartition tel que figurant en annexe de la présente délibération, pour tenir compte de la prise de délégation de Madame Chantal THOMAS.

.....

ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES - BUDGET PRINCIPAL.

Exposé :

« Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'état transmis par le trésorier municipal où celui-ci expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement de titres de recettes émis entre les exercices 2007 et 2015 représentant des créances de garderies périscolaires et de crèche, pour un montant total de 1 387.68 €.

Cette somme non recouvrée doit être admise en non-valeur comme suit :

- garderies périscolaires et facturation crèche sur l'article 6541,

Monsieur le Maire propose ainsi que le produit irrécouvrable d'un montant de 1 387.68 € figurant sur l'état dressé par le comptable soit admis en non-valeur.

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

La commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 30 août 2016, a donné un avis favorable. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que le produit irrécouvrable d'un montant de 1 387.68 € figurant sur l'état dressé par le comptable soit admis en non-valeur.

.....

AVENANT N°3 A LA CONVENTION ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE L'ISLE D'ESPAGNAC ET LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE CONCERNANT LES MODALITES DE PARTICIPATION AU CHANTIER D'INSERTION INTERCOMMUNAL « ENVIRONNEMENT » 2014-2015 - ANNEXE N° 2.

Exposé :

« Monsieur le Maire expose que le CCAS de l'Isle d'Espagnac, gestionnaire du chantier d'insertion intercommunal depuis de nombreuses années, a souhaité mettre fin au dispositif, en la forme actuelle de gestion, à la fin de l'exercice 2014. La commune de TOUVRE a exprimé son souhait de se retirer du chantier, dès le 1^{er} janvier 2014 ; les communes de RUELLE SUR TOUVRE et MORNAC ont, quant à elles, accepté de poursuivre, aux côtés et en partenariat avec le gestionnaire, les activités du chantier d'insertion « Environnement » jusqu'à la fin de l'exercice 2014/2015.

Monsieur le Maire informe que la convention initiale signée en 2014 prévoyait une participation globale de la Ville au chantier de l'année 2014 de près de 33 000 €. Un acompte de 16 427, 57 € a ainsi été versé conformément à la délibération du Conseil en date du 8 septembre 2014.

En 2015, le bilan définitif du chantier d'insertion laisse apparaître un solde définitif pour la commune de Ruelle sur Touvre de 38 724,84 € après déduction de l'acompte versé, soit un besoin en participation supérieur aux estimations initiales. Il y a donc lieu de prévoir la signature d'un avenant à la convention portant solde du chantier d'insertion « environnement » 2014-2015.

La participation définitive de la Ville au chantier d'insertion intercommunal 2014-2015 s'établit ainsi à 55 152,41 € dont 16 427, 57 € ont déjà été versés à titre d'acompte.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant n°3 à la convention avec le Centre Communal d'Action Sociale de l'Isle d'Espagnac, portant solde du chantier d'insertion 2014-2015, ci annexé ;
- d'accepter le versement de la somme de 38 724,84 € au CCAS de l'Isle d'Espagnac au titre du solde de la participation au chantier 2014-2015 ;
- de l'autoriser à signer la convention ci-annexée.

La commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 30 août 2016, a donné un avis favorable. »

Monsieur PERONNET précise qu'il s'agit de solder ce chantier d'insertion. Le solde de tout compte s'élève à 38 724,84 €. La somme totale pour le chantier d'insertion 2014-2015 est de 55 152,41 €. Les subventions prévues ont été enregistrées à la baisse donc les communes ont dû supporter la différence. Les communes de Ruelle sur Touvre et Mornac ont souhaité poursuivre l'insertion mais différemment, à savoir des contrats d'insertion dans la commune (CUI...) ou avec des associations d'insertion (A.R.U.).

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuve l'avenant n°3 à la convention avec le Centre Communal d'Action Sociale de l'Isle d'Espagnac, portant solde du chantier d'insertion 2014-2015, ci annexé ;
- accepte le versement de la somme de 38 724,84 € au CCAS de l'Isle d'Espagnac au titre du solde de la participation au chantier 2014-2015 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

.....

REDEVANCE DUE PAR GRDF AU TITRE DE L'ANNEE 2016 SUR LA COMMUNE

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 11 septembre 2008, le conseil municipal a décidé, en ce qui concerne l'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par application du taux de 100 % par rapport au plafond de 0,035 €/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales, et sur la base des éléments de calcul suivants :

$$PR = [(taux de redevance dont le plafond est de 0,035 €) \times L + 100 €]$$

Où, L représente la longueur des canalisations sur le domaine public communal exprimée en mètre, 100 € représente un terme fixe.

- que ce montant soit revalorisé chaque année :
 - sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine communal,
 - par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Il est nécessaire aujourd'hui de tenir compte de la revalorisation du montant de la Redevance pour Occupation du Domaine Public (RODP) pour 2016.

De plus, le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 a instauré le principe de paiement d'une Redevance pour l'Occupation Provisoire du Domaine Public (ROPDP) concernant les chantiers qui se sont déroulés, sur la commune, durant l'année en cours.

Ainsi, pour l'année 2016, l'état des sommes dues par GRDF s'établit comme suit :

→ ***Au titre de l'occupation du domaine public communal pour les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2016 (RODP) :***

Vu le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007

Longueur de canalisation de distribution à prendre en compte : 35957 m

Taux retenu : 0.035 €/m²

Taux de revalorisation cumulé au 1^{er} janvier 2016 : 1.16

RODP 2016 : (0.035 x 35957+100) x 1.16 = 1576 €

→ ***Au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal pour les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2016 (ROPDP):***

Vu le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015

Longueur, exprimée en mètres, de canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due : 0 mètre

Taux retenu : 0.35 €/mètre

ROPDP 2016 = 0.35 x 0 = 0 €

Total RODP 2016 + ROPDP 2016 = 1576 €

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- d'approuver le fait que la somme de 1576 € (mille cinq cent soixante seize euros) soit versée à la commune de Ruelle sur Touvre par GRDF au titre de la redevance due par GRDF au titre de l'occupation du domaine public et de l'occupation provisoire du domaine public pour l'année 2016.

- de l'autoriser à signer tout document afférent.

La commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 30 août 2016, a donné un avis favorable. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuve le fait que la somme de 1576 € (mille cinq cent soixante seize euros) soit versée à la commune de Ruelle sur Touvre par GRDF au titre de la redevance due par GRDF au titre de l'occupation du domaine public et de l'occupation provisoire du domaine public pour l'année 2016.

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

.....

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT.E ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en raison de la réorganisation du service de l'administration générale et de l'accueil il a été convenu de créer un poste d'agent.e d'accueil et d'état civil, avec pour missions principales l'accueil et l'état civil, la gestion du cimetière et la gestion des élections. Pour cela, un emploi d'adjoint.e administratif.ve de première classe à temps complet a été créé par délibération en date du 4 juillet 2016.

Monsieur le Maire explique qu'une offre d'emploi a été effectuée légalement sur le site du Centre de Gestion de la Charente. Les membres du jury de recrutement ont procédé à plusieurs entretiens individuels qui ont conduit à retenir la candidature d'un agent titulaire de la Fonction Publique Territoriale au grade d'adjoint.e administratif.ve de première classe.

Aussi, afin de procéder à son recrutement par voie de mutation et ce, à compter du 1^{er} octobre 2016, Monsieur le Maire propose de créer un emploi d'adjoint.e administratif.ve de première classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2016.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de créer 1 emploi d'adjoint.e administratif.ve de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2016 ;*
- de l'autoriser à signer l'arrêté de nomination ainsi que tous les actes nécessaires à la nomination.*

La commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 30 août 2016, a donné un avis favorable. »

Monsieur le Maire informe que suite à la réorganisation physique du service de l'Administration Générale et au départ de Marina GRAMMATICO à la Mairie de La Couronne, Maud MONTORIOL prend sa place au niveau des affaires juridiques puisqu'elle a les compétences.

Monsieur PERONNET précise que la personne recrutée a 28 ans d'ancienneté d'où la création d'un poste de 1^{ère} classe.

Délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 3,

Vu le budget communal,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer 1 emploi d'adjoint.e administratif.ve de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2016 ;*
- de l'autoriser à signer l'arrêté de nomination ainsi que tous les actes nécessaires à la nomination.*

.....

CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN.NE A TEMPS COMPLET

Exposé :

« Monsieur le Maire informe l'assemblée du départ, par voie de mutation, au 1^{er} octobre 2016, de l'agent occupant les fonctions de responsable travaux, et de la nécessité de pourvoir à son remplacement.

Monsieur le Maire précise que les missions dévolues à ce poste relèvent de la filière technique et d'un emploi de catégorie B.

Aussi, Monsieur le Maire propose de créer un emploi de technicien.ne à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2016.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de créer 1 emploi de technicien.ne, à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2016 ;*
- de l'autoriser à signer l'arrêté de nomination ainsi que tous les actes nécessaires à la nomination.*

La commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 30 août 2016, a donné un avis favorable. »

Monsieur le Maire précise que la Commune profite de ce recrutement pour engager une personne de catégorie B.

Délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 3,

Vu le budget communal,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer 1 emploi de technicien.ne, à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2016 ;*
- de l'autoriser à signer l'arrêté de nomination ainsi que tous les actes nécessaires à la nomination.*

.....

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT.E DE MAITRISE A TEMPS NON COMPLET.

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 25 octobre 2007, le Conseil municipal a fixé le taux de promotion à 100 % pour tous les grades occupés par les agents de la collectivité, en fonction d'un tableau annuel de classement. Il rappelle que ce tableau de classement est déterminé en atelier ressources humaines sur la base de critères de valeurs professionnelles et d'acquis de l'expérience et que l'autorité territoriale reste libre de procéder aux nominations dans l'ordre de classement des agents.

Il informe ensuite qu'au titre de l'année 2016, qu'un.e agent.e occupant un emploi d'Adjoint.e technique territorial.e principal.e de deuxième classe à temps non complet (32/35^{ème}) remplit les conditions d'ancienneté et les critères pour bénéficier d'un avancement au titre de la promotion interne et que, l'atelier des ressources humaines, réuni en date du 25 novembre 2015 pour se prononcer sur la demande d'inscription de l'agent.e sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'Agent.e de Maîtrise au titre de la promotion interne, a émis un avis favorable.

La Commission Administrative Paritaire compétente pour la catégorie C, réunie le 4 février 2016 a donné un avis favorable.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de créer un emploi d'Agent.e de Maîtrise à temps non complet (32/35^{ème}) à compter du 5 septembre 2016.

La commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 30 août 2016, a donné un avis favorable. »

Délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté numéro 2016-27 du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente fixant la liste d'aptitude d'accès au grade de d'Agent.e de Maîtrise établie au titre de la promotion interne,

Vu le budget communal,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable de l'Atelier Ressources Humaines du 25 novembre 2015,

Vu l'avis favorable de la Commissions Administrative Paritaire du 16 février 2015,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi d'Agent.e de Maîtrise à temps non complet (32/35^{ème}) à compter du 5 septembre 2016.

.....
MODIFICATION du TABLEAU des EFFECTIFS - CREATION DE DEUX EMPLOIS D'AGENT.E DE MAITRISE A TEMPS COMPLET

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 25 octobre 2007, le Conseil municipal a fixé le taux de promotion à 100 % pour tous les grades occupés par les agents de la collectivité, en fonction d'un tableau annuel de classement. Il rappelle que ce tableau de classement est déterminé en atelier ressources humaines sur la base de critères de valeurs professionnelles et d'acquis de l'expérience et que l'autorité territoriale reste libre de procéder aux nominations dans l'ordre de classement des agents.

Il informe ensuite qu'au titre de l'année 2016, deux agent.e.s occupant chacun.e un emploi d'Adjoint.e technique territorial.e principal.e de première classe à temps complet remplissent les conditions d'ancienneté et les critères pour bénéficier d'un avancement au titre de la promotion interne et que, l'atelier des ressources humaines, réuni en date du 25 novembre 2015 pour se

prononcer sur la demande d'inscription de ces agent.e.s sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'Agent.e de Maîtrise au titre de la promotion interne, a émis un avis favorable.

La Commission Administrative Paritaire compétente pour la catégorie C, réunie le 4 février 2016 a donné un avis favorable.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de créer deux emplois d'Agent.e de Maîtrise à temps complet à compter du 5 septembre 2016.*

La commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 30 août 2016, a donné un avis favorable. »

Délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté numéro 2016-27 du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente fixant la liste d'aptitude d'accès au grade de d'Agent.e de Maîtrise établie au titre de la promotion interne,

Vu le budget communal,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable de l'Atelier Ressources Humaines du 25 novembre 2015,

Vu l'avis favorable de la Commissions Administrative Paritaire du 16 février 2015,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer deux emplois d'Agent.e de Maîtrise à temps complet à compter du 5 septembre 2016.

.....

PROTOCOLE D'ACCORD AMIABLE AVEC LA SOCIETE EIFFAGE DANS LE CADRE DE L'AFFAISSEMENT DE CHAUSSEE DE LA RUE PAUL LANGEVIN - ANNEXE N° 3

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS a été attributaire du marché 019-2013 en date du 26 décembre 2013 relatif aux travaux de réfection de voiries dans diverses rues et parkings de la commune.

Dans le cadre de ce marché, l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS a effectué des travaux de réfection de voirie comprenant des purges rue Paul Langevin.

La réception des travaux a été prononcée en date du 08 avril 2014.

En avril 2015, un affaissement de la chaussée a été constaté.

Cela a été signalé à l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS et une rencontre sur place a été proposée.

Finally, a diagnostic was ordered at the LRM laboratory (79260 FRANCOIS) by the commune.

The diagnostic performed in situ and in the laboratory concluded to the following elements :

The two sondages, realized by LRM at the request of the commune, on the right of the ornierages, revealed that the road was thus constituted : 6 cm of EB10, 20 to 28 cm of GNT calcaire then that the command was 40 cm of GNT.

Three meetings were organized in January - February - June 2016, with the representatives of the assurances in order to find a friendly solution.

By letter dated August 29, 2016, the company EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS gave its favorable opinion for the signature of a friendly protocol, attached to the present, in order to participate in the financing of the sewerage works to a height of 8 500 € HT (TVA at 20 %).

Also, Monsieur le Maire proposes to the assembly :

- to validate the content of the friendly protocol, attached to the present, and authorize the commune to receive the corresponding sum,*
- to authorize to sign said protocol as well as all related documents,*

The commissions « Economie Locale, Projets Structurants et Urbanisme » and « Environnement, Travaux, Patrimoine, Mobilité et Sécurité », meeting on August 30, 2016, gave a favorable opinion. »

Monsieur le Maire informs the assembly that the works have started in catastrophe, perhaps not followed by the services. When we were elected, carotages were realized without the presence of the company Eiffage who does not want to redo the works at its expense. If the friendly agreement is refused, the commune is launched in a very long and especially expensive procedure. It is therefore a transaction almost obligatory. For reminder, the riverains are very dissatisfied.

Monsieur PERONNET invites the elected to go on site. The parking places have been redone on the other side since the street is one-way.

Monsieur VALANTIN says that there will always be a doubt about the deepening of this road.

Monsieur CHAUME estimates that it is a « theft » on the part of the company. One sees the difference between 20 and 40 cm. « We have been cheated but we did not see it ».

Monsieur PERONNET specifies that a hundred buses use this route every day.

Monsieur le Maire concludes that from January 1st, the impact of the buses will be limited to know that the line buses n° 2 will no longer pass by the Paul Langevin street. The STGA and GrandAngoulême do not participate in the sewerage works.

Délibéré :

The Municipal Council, unanimously :

- validate the content of the friendly protocol, attached to the present, and authorize the commune to receive the corresponding sum,***
- authorize Monsieur le Maire to sign said protocol as well as all related documents,***

.....

ECOLE MATERNELLE CENTRE - REHABILITATION DU BATIMENT AFFECTE A LA GARDERIE EN UN BATIMENT COMPOSE D'UN RESTAURANT SATELLITE AVEC LOCAUX CONNEXES ET D'UNE GARDERIE : APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE DE L'OPERATION - ANNEXE N° 4

Exposé :

« Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune a décidé de regrouper les 2 classes de l'école élémentaire Alphonse Daudet avec celles de l'école élémentaire Robert Doisneau dès septembre 2016.

Les enfants de Maternelle Centre vont manger au restaurant satellite de Doisneau qui voit les effectifs grandir. Par ailleurs, l'actuel bâtiment de garderie, préfabriqué ancien, est très dégradé.

Aussi, la commune envisage de réhabiliter et de restructurer l'école maternelle. Elle a sollicité l'assistance de l'Agence Technique Départementale (ATD) et du Conseil Architecture Urbanisme et Environnement (C.A.U.E) dès juin 2016 pour formaliser le programme de travaux puis pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre.

Le nouveau bâtiment composé d'un restaurant satellite avec locaux connexes et d'une garderie pourrait être implanté en limites Est et Sud de la parcelle. Cette solution dégage une cour plus importante et permet une optimisation de l'espace disponible. Le chantier prend moins de place et son organisation est plus facile : une partie de la cour serait immobilisée pour les besoins du chantier. Elle ouvre des possibilités d'extensions.

Monsieur le Maire précise que l'ATD a évalué une enveloppe financière prévisionnelle de l'opération globale à 731 420 € TTC dont 567 576 € TTC affectée aux travaux (annexe 1). Toutefois, avec la volonté de réduire les coûts, d'être au plus juste de la réalité pour préparer le budget prévisionnel 2017 et en prenant en compte les études déjà engagées en 2016, les services municipaux ont évalué une nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération globale à 697 190 € TTC dont 564 600 € TTC soit 470 500 € HT affectée aux travaux (annexe 2).

Monsieur le Maire indique, par ailleurs, que la réalisation de ce programme rend nécessaire le recours à un maître d'œuvre.

Les études de maîtrise d'œuvre pourraient débuter ce second semestre 2016 pour des travaux courant 2017.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- D'approuver la réalisation de la réhabilitation du restaurant satellite et du bâtiment affecté à la garderie de l'école Maternelle Centre ;
- D'adopter le programme de l'opération ;
- D'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération ;
- De solliciter, à ce titre, toute subvention mobilisable et notamment auprès de l'Europe, l'Etat, du Conseil Régional Poitou-Charentes, du Conseil Départemental de la Charente.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.

Les commissions « Economie Locale, Projets Structurants et Urbanisme » et « Environnement, Travaux, Patrimoine, Mobilité et Sécurité », réunies le 30 août 2016, ont donné un avis favorable. »

Madame MARC fait part à l'assemblée que son groupe votera pour ce projet même s'il avait voté contre la fermeture de l'école élémentaire Alphonse Daudet. Aujourd'hui les écoles Daudet et Doisneau ont été regroupés pour le bien-être des familles, des enfants et des enseignants.

Monsieur CHAUME demande le devenir de cette école car elle génère des frais.

Monsieur DUROUEIX souhaiterait que le quartier vive.

Monsieur le Maire précise qu'il a eu des contacts avec une association, l'ADDYS, qui aiderait les enfants en difficulté. Il faut aller vers une vente des locaux et non une location. Cet endroit ne doit sûrement pas devenir une friche.

Monsieur BOUSSARIE demande qu'un contrôle soit fait dans l'école car il a été prévenu par les gens du quartier que le bâtiment avait été visité.

Tout a été normalement sécurisé. Une vérification sera faite.

Délibéré :

Vu l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (dite loi MOP),

Considérant le programme et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération tels qu'exposés précédemment,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- *approuve la réalisation de la réhabilitation du restaurant satellite et du bâtiment affecté à la garderie de l'école Maternelle Centre ;*
- *adopte le programme de l'opération ;*
- *approuve l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération ;*
- *sollicite, à ce titre, toute subvention mobilisable et notamment auprès de l'Europe, l'Etat, du Conseil Régional Poitou-Charentes, du Conseil Départemental de la Charente.*
- *autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.*

.....

ACQUISITION A TITRE GRATUIT DE DEUX PARCELLES SITUÉES RUE DE LA VERGNADE.

Exposé :

« Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a été sollicité par l'étude de Maître MURRIS-ANDRAULT, notaire à NIORT (79025), chargée de la vente de la propriété SOL-FORESTAS située 89 rue de la Vergnade et qu'à cette occasion il convient d'acquérir à titre gratuit les parcelles cadastrées BC 1126 et 1128 d'une contenance totale de 4m².

Les parcelles en question, sont en effet situées sur le domaine public, à savoir sur l'emprise de la rue de la Vergnade et avaient déjà fait l'objet d'un découpage parcellaire, vraisemblablement dans le cadre d'une demande d'alignement.

Une convention relative à cette cession (sous seing privé) en date du 20 Août 1997, avait été passée entre la commune et les propriétaires. Depuis, la commune n'a pas fait l'objet d'une régularisation par voie d'un acte authentique devant notaire.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- d'acquérir à titre gratuit les parcelles cadastrées BC n°1126 et 1128 situées rue de la Vergnade,*
- de confier la rédaction de l'acte correspondant à un notaire,*
- de choisir, à cette fin, l'étude de Maître MURRIS-ANDRAULT Martine, Notaire - 22 place du Port - CS 38566 - 79025 NIORT Cedex,*
- de dire que la commune supportera les frais afférent à l'acte,*
- de l'autoriser à signer tous les documents et actes afférents. »*

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- décide d'acquérir à titre gratuit les parcelles cadastrées BC n°1126 et 1128 situées rue de la Vergnade,*
- décide de confier la rédaction de l'acte correspondant à un notaire,*
- choisit, à cette fin, l'étude de Maître MURRIS-ANDRAULT Martine, Notaire - 22 place du Port - CS 38566 - 79025 NIORT Cedex,*
- dit que la commune supportera les frais afférent à l'acte,*
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents.*

.....

SOLLICITATION DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX COMMUNES (FDAC) POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE RUE « JEAN-MAURICE POITEVIN »

Exposé :

« Le F.D.A.C. concerne exclusivement l'entretien de la voirie qui a fait l'objet d'un classement dans le domaine public communal.

Le rythme de passage des dossiers est de tous les 3 ans pour les communes qui n'ont pas délégué cette compétence, comme la commune de RUELLE SUR TOUVRE. Il est possible de déposer un dossier en 2016.

Sont éligibles :

- le renforcement de chaussées,*
- le renouvellement du revêtement superficiel,*
- l'entretien de fossés, le dérasement des accotements,*
- les aqueducs traversant les chaussées,*
- l'entretien des ouvrages d'art,*
- l'entretien des voies vertes ouvertes exclusivement aux circulations douces inscrites dans le cadre d'une politique départementale.*

Le taux de subvention est déterminé en fonction du potentiel fiscal par habitant des communes, soit 20% de 28.600 € HT, pour la commune de RUELLE SUR TOUVRE.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de déposer un dossier pour la sollicitation du FDAC pour les travaux d'entretien de voirie de la rue de « Jean-Maurice Poitevin » (renforcement de chaussée et renouvellement du revêtement superficiel) dont le montant de travaux est estimé à 31.442,00 € HT. ;
- de l'autoriser à signer la convention avec le Conseil Départemental.

Les commissions « Economie Locale, Projets Structurants et Urbanisme » et « Environnement, Travaux, Patrimoine, Mobilité et Sécurité », réunies le 30 août 2016, ont donné un avis favorable. »

Monsieur PERONNET dit que là aussi, c'est sans doute le passage des bus qui a dégradé la voirie.

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- décide de déposer un dossier pour la sollicitation du FDAC pour les travaux d'entretien de voirie de la rue de « Jean-Maurice Poitevin » (renforcement de chaussée et renouvellement du revêtement superficiel) dont le montant de travaux est estimé à 31.442,00 € HT. ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental.

.....

QUESTIONS DIVERSES.

1 - Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à partir de la semaine prochaine, le pizzaiolo installé Place Montalembert accueillera sa clientèle dans un bus à impériale. Le « rez-de-chaussée » servira à la fabrication des pizzas, le « premier étage » accueillera les clients. Il y aura 24 places assises. Il accueillera ses clients le soir, jours et heures à l'identique. Le président de l'association des commerçants avait été contacté avant et il n'a pas émis d'avis défavorable. Monsieur le Maire a donc pu donner un avis favorable à cette installation.

2 - Messieurs DELAGE et BOUTON invitent le Conseil Municipal à venir assister au Championnat de France de Tir à l'Arc qui aura lieu les 10 et 11 septembre 2016 au complexe sportif de Puyguillen. Un apéritif sera servi le vendredi 09 septembre à 18 heures 30 pour fêter la médaille d'argent aux Jeux Olympiques de Rio 2016 de Jean-Charles VALLADONT. Un reportage sera diffusé sur France 3.

3 - Madame DUBOIS rappelle au Conseil Municipal la programmation culturelle pour 2016/2017 et qu'il est invité au lancement et à la présentation de la saison culturelle le samedi 24 septembre 2016 au théâtre Jean Ferrat avec la compagnie TOUT PAR TERRE - « Welcome » - spectacle de jonglerie de comptoir.

4 - Madame MARC demande s'il est possible à l'avenir de projeter les délibérations car tout le monde ne dispose pas de tablettes et cela éviterait d'imprimer les documents envoyés par mail. cela sera fait lors du prochain conseil municipal.

Elle demande aussi à qui a été loué l'ancien logement du policier municipal.

Monsieur le Maire répond qu'actuellement, le policier municipal et sa compagne déjeunent dans le logement en attendant que celui-ci soit loué. (mises aux normes du logement).

Madame MARC souligne un problème d'équité avec les autres agents en sachant qu'ils disposent d'une salle de pose dans la mairie.

5 - Monsieur PERONNET informe le Conseil Municipal que des changements importants ont eu lieu au site de la Porte entre la Maison de Santé et le Complexe Sportif. Certains travaux ont été réalisés. D'autres sont en cours pour le terrain de pétanque et les emplacements pour les camping-cars.

6 - Monsieur BOUSSARIE signale que les alentours de l'Hôtel de Retraite sont jonchés de papiers de toutes les couleurs.

.....

Fait et délibéré, le présent procès-verbal, en la mairie, le cinq septembre deux mil seize.